Service Technique Eau Assainissement Hygiène STEAH

Commune Rurale de Sadabe



Objectif: un service pérenne pour garantir la durabilité des infrastructures

Le STEAH est constitué de :

- **Une commission communale CCEAH** : 4 représentants de la commune et 5 représentants élus par les Comités Eau, présidé par le maire Lydia RAZAFIHARISOA
- 1 Agent Communal ACEAH, Randriamiadamanana Maminirina, agent technique qui fait le lien entre les usagers les gestionnaires l'équipe communale. Il est salarié de la commune, a été recruté par voie de concours en 2013 (niveau Bac).

Histoire, raison d'être et évolution du STEAH...

- 1986 : Constructions des premiers ouvrages par FIKRIFAMA, CARITAS.
- **2010**: appui d'Inter Aide pour l'élaboration du 1er **Schéma Directeur de l'Eau** par la commune (actualisé en 2019).
- Avant 2011: les 27 réseaux d'eau potable existants présentent d'importants dysfonctionnements dus à un défaut de gestion, seulement 55% de la population a accès à l'eau.
- 2011: création du STEAH, nomination d'un ACEAH, établissement d'une redevance sur l'eau pour financer le STEAH (500 Ar/cotisant/an)
- 2012-2013 : Premières réhabilitations et constructions d'ouvrages AEPG par Inter Aide
- 2015: 36/39 systèmes intégrés au STEAH, Election d'un nouveau maire, renouvellement des membres du CCEAH...

Sadabe, commune rurale située à 53 km de la capitale, comptait 20 000 habitants en 2018 contre 18 000 habitants en 2008. Sa superficie est de 231 km², correspondant Fokontany étalés sur un rayon de 20 km du chef-lieu en moyenne habitants vivent principalement de la riziculture, de la culture

d'oignon et la production de

charbon.



La gestion des ouvrages et le STEAH aujourd'hui...

- ✓ 2 visites par an de diagnostics & bilan des comptes par l'ACEAH
- ✓ 40 systèmes intégrés au suivi sur 46, soit 246 Bornes Fontaines, 12 Branchements privés, 15 532 Bénéficiaires,
- taux d'accès à l'eau potable de 72%, 25 systèmes ont été construits ou rénovés par Inter Aide,
- √ 1 Comité Eau, 2 Techniciens Locaux par système,
- ✓ Des budgets élaborés annuellement par chaque comité pour prévoir les dépenses liés à l'entretien ou des réparations des ouvrages,
- ✓ Les montants des cotisations au STEAH sont fixés à partir de ce BA; elles varient de 1 000 à 3 500 Ar/cotisant/an dont 500 Ar de redevance communale pour financer le STEAH
- ✓ Paiement volumétrique pour les Branchements Privés (500 Ar/m³)

- Sécurisation des fonds du STEAH sur un compte OTIV dont le mandataire est le maire et le trésorier communal
- ✓ Redevabilité: 2 assemblées par an où l'ACEAH fait une restitution de son travail, un bilan de la fonctionnalité des ouvrages et du recouvrement des cotisations par les comités. On fait également le bilan des dépenses de l'année passée et élabore le budget du STEAH pour l'année suivante.
 - Recettes 2019: 4 052 750 Ar dont redevance de 500 Ar par cotisant (+ de 18 ans), revenus issus des BP, solde 2018
 - Dépenses 2019: 2 309 700 Ar dont salaire ACEAH 150 000 Ar/mois, matériels ACEAH, indemnités de réunion STEAH et CE
 - Solde 2019: 1 743 050 Ar











Progression de l'autonomisation et pérennisation du STEAH de Sadabe

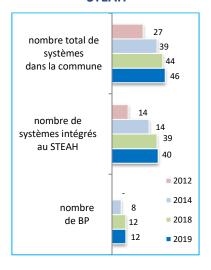


Actions menées

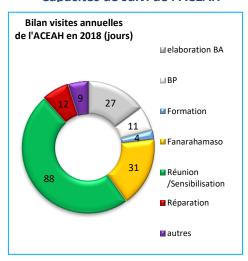
- Renouvellement des règlements communaux de l'eau, renouvellement du CCEAH et du contrat de travail de l'ACEAH,
- Application des règlements communaux de l'eau (sanctions en cas de non-respect de la date limite de cotisation ou de paiement, désinstallation de branchements privés illicites),
- Amélioration des conditions de travail de l'ACEAH, renforcement et accompagnement de l'ACEAH,
- Implication de la Direction régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène à la sensibilisation pour l'adhésion au STEAH et l'information des usagers sur le code de l'eau et la maitrise d'ouvrage,
- Construction et réhabilitation de systèmes d'adduction.

Résultats

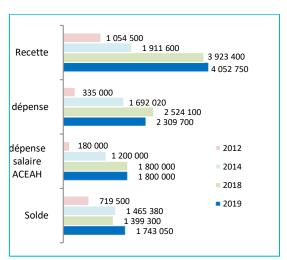
Evolution de l'adhésion au STEAH



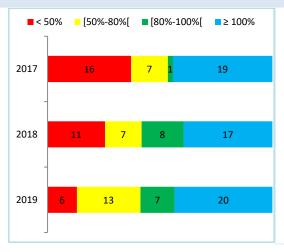
Professionnalisation et Capacités de suivi de l'ACEAH



Autonomie financière du STEAH



Recouvrement des cotisations





Ces systèmes sont ceux collectent aucune cotisation ni pour l'entretien ni pour la redevance. collectent seulement redevance communale. Les efforts menés par le STEAH et le CE ont permis de réduire au nombre de 6 ces systèmes en 2019, systèmes non adhérés au STEAH

[50%-80% [

Généralement ces systèmes qui affiche un taux de recouvrement global faible paient en totalité la redevance communale, tandis que la cotisation destinée à l'entretien reste faible voire nulle. Les raisons cette forte participation à la redevance communales sont les sanctions de restrictions aux services administratives de la commune.

[80%-100% [

Le nombre de système ayant un taux de recouvrement >80% a augmenté suite aux efforts de sensibilisation et à la fourniture de service de qualité et satisfaisante par le STEAH et le CE. Ces systèmes paient à la fois la redevance et la cotisation pour l'entretien.

≥ 100%

Environ 45% des systèmes ont un taux de recouvrement supérieur à 100%. Cette forte participation est aussi les résultats des efforts du CE et du STEAH.

Le taux >100% s'explique par les reliquats des recettes de l'année passée. Il y aussi les systèmes qui réalisent des activités communes pour la collecte des cotisations, ex: organisation de festivité pour collecter des fonds, culture communautaire de manioc. Tous les fonds collectés sont versés entièrement à la caisse du CE.











EVOLUTION DE L'ETAT DES OUVRAGES DANS LA COMMUNE

Etat des ouvrages



Ces systèmes en « très bon état » ont un fonctionnel, réseau tous les BF sont en parfait état, les CE sont actifs. les entretiens périodiques et maintenance sont réalisés à temps. 17 systèmes sont restés en « très bon état » pendant 3 années successives, soit 38% des ouvrages.

Les systèmes en « bon état » ont un réseau fonctionnel, mais une des bornes fontaines nécessitent une petite maintenance locale.

Les systèmes ayant un besoin de petite maintenance ont généralement des légers problèmes techniques (ex : robinet à remplacer, plomberie), nécessitant des interventions simples à la portée des usagers. Le fait de rester constamment à ce stade est dû à des retards d'intervention et d'entretien périodique. Les efforts des CE et du STEAH permettent d'améliorer les ouvrages pour devenir « en bon état » en 2019.

En 2017, le système d'Ankadivory a subit des problèmes techniques de bouchage au niveau du captage, les travaux de réparation et d'entretien menés par le CE avec l'appui de l'ACEAH ont permis de rendre actuellement le réseau fonctionnel et en bon état.

Pour les 2 autres systèmes, ils sont partiellement fonctionnels, toutes les bornes fontaines ont un besoin de réhabilitation, une intervention assez couteuse.

Ce sont des systèmes vétustes, construits par d'autres partenaires, ils n'ont pas adhérés au STEAH, les CE sont peu actifs voire absents. Suite à l'absence de maintenance et d'entretien, les ouvrages sont actuellement à un stade où la réhabilitation totale est nécessaire, ce qui demande une intervention et un soutien financier externe.







DEFIS

- Trop d'ouvrages à suivre pour un seul ACEAH (39 systèmes), et le budget n'est pas suffisant aujourd'hui pour embaucher une personne supplémentaire.
- Insatisfaction des besoins en eau au niveau du cheflieu de la commune surtout durant la période d'étiage, dû à la diminution du débit de l'eau de la source, à l'accroissement démographique.

PERSPECTIVES

- Renforcement des efforts de sensibilisation auprès des usagers non adhérents au STEAH et pour l'intégration de leurs systèmes au suivi.
- Standardisation du montant de la cotisation de tous les systèmes, délégation de la gestion de tous les ouvrages à un seul gestionnaire,
- Installation d'un système de pompage solaire pour palier au problème d'insuffisance d'eau dans le chef-lieu, application de la tarification volumétrique
- Renforcement des formations de gestion, travaux de réhabilitation, d'extension et de construction pour atteindre le maximum possible du taux d'accès à l'eau potable.









